

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOUANCE AU PERCHE

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente A. SIMON, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, première Adjointe Maire Interim de Souancé-au-Perche.

Date de convocation : 7 avril 2021
Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Thomas LECOSSAIS, Guillaume POTEL, Jacqueline LAURENT, Cécile AUBIN, Clara METIVIER, Emilie DEFOND, Serge MORICE, Arnaud BOUTTET, Fabien NAVET, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Cyril HUBERT

ABSENTS EXCUSES : Jeannine CIBOIRE pouvoir à Marie-Claude RIGOT

Secrétaire de séance : Clara METIVIER

Le compte-rendu de la réunion du 6 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR

- **Compte de gestion de la commune**

Le compte de gestion 2020 du receveur est présenté et **approuvé à l'unanimité.**

- **Compte de gestion du service eau et assainissement**

Le compte de gestion 2020 du receveur est présenté et **approuvé à l'unanimité.**

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

- **Budget communal**

Il se présente comme suit :	Dépenses de fonctionnement :	491 129.42 euros
	Recettes de fonctionnement :	576 935.36 euros
	Dépenses d'investissement :	268 648.86 euros
	Recettes d'investissement :	206 171.46 euros

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 85 805.94 euros et un déficit d'investissement de 62 477.40 euros.

Madame RIGOT, première Adjointe Maire Interim, quitte la salle et le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

- **Budget eau et assainissement**

Il se présente comme suit :	Dépenses de fonctionnement :	145 840.44 euros
	Recettes de fonctionnement :	153 515.58 euros
	Dépenses d'investissement :	29 594.26 euros
	Recettes d'investissement :	122 423.49 euros

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 675.14 euros et un excédent d'investissement de 92 829.23 euros

Madame RIGOT, première Adjointe Maire Interim, quitte la salle et le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

- **Budget communal**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 et le compte de gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 85 805.94 euros, un déficit d'investissement de 62 477.40 euros, un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 156 694.00 euros et un reste à réaliser en recettes d'investissement de 158 687.00 euros,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* Affectation à la section d'investissement :	60 484.40 euros
* Excédent de fonctionnement reporté :	25 321.54 euros
* Déficit d'investissement reporté :	62 477.40 euros

- **Budget eau et assainissement**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 et le compte de gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 675.14 euros et un excédent d'investissement de 92 829.23 euros,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* Excédent de fonctionnement reporté :	7 675.14 euros
* Excédent d'investissement reporté :	92 829.23 euros

VOTE DES BUDGETS 2021

- Remboursement de frais 2021 du budget eau au budget communal

Vu les heures de travail et les charges diverses supportées par le budget de la commune pour le fonctionnement et la gestion du service de l'eau et de l'assainissement,

Considérant que ce service nécessite les fonctions d'un agent communal à temps complet, des déplacements avec le véhicule communal et des fournitures administratives,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'imputer en dépense à l'article 658 du budget du service de l'eau et de l'assainissement, la somme de 30 000 euros et d'imputer en recette à l'article 70872 du budget communal la même somme pour l'année 2021.**
- Subvention exceptionnelle du budget communal au budget eau

Afin d'appliquer la règle de l'équilibre budgétaire des services publics à caractère industriel et commercial, une subvention de 2 400 euros du budget communal sur le budget annexe de l'eau est prévue dans le budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

- Dotation aux provisions pour créances douteuses

Mme RIGOT, première Adjointe Maire Interim, rappelle à l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et que son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur échangent leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription annuelle des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions sont effectuées après concertation étroite et accords entre eux.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrement en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants ».

- **Budget communal**

Concernant l'année 2021, le calcul du stock de provisions à constituer sur le budget communal est le suivant :

Créances à recouvrer

<u>Exercice</u>	<u>Montant total</u>	<u>Taux dépréciation</u>	<u>Montant du stock de provisions à constituer</u>
2005	47.52 €	100 %	47.52 €
2008	20.00 €	100 %	20.00 €
2009	72.39 €	100 %	72.39 €
2011	687.63 €	15 %	103.14 €

Provision à constituer sur 2021 **243.05 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire une provision de 243.05 € € pour l'année 2021 au compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget communal.

- **Budget eau et assainissement**

Concernant l'année 2021, le calcul du stock de provisions à constituer sur le budget eau et assainissement est le suivant :

Créances à recouvrer

<u>Exercice</u>	<u>Montant total</u>	<u>Taux dépréciation</u>	<u>Montant du stock de provisions à constituer</u>
2010	48.83 €	15 %	7.31 €
2011	108.09 €	15 %	16.20 €
2012	547.43 €	15 %	82.10 €
2013	434.52 €	15 %	65.17 €
2014	454.02 €	15 %	68.10 €
2015	2 389.61 €	15 %	358.43 €
2016	3 291.95 €	15 %	493.78 €
2017	181.62 €	15 %	27.23 €
2018	854.73 €	15 %	128.20 €

Provisions à constituer sur 2021 **1 246.22 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire une provision de 1 246.22 € pour l'année 2021 au compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget eau et assainissement.

Madame RIGOT également présente la version définitive du programme prévisionnel d'investissements 2021.

- **Budget communal**

Le budget s'équilibre en recettes comme en dépenses :

- fonctionnement : 509 417.54 euros
- investissement : 1 612 836.40 euros

Le budget communal 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Budget eau et assainissement**

Le budget s'équilibre en recettes comme en dépenses :

- fonctionnement : 137 837.30 euros
- investissement : 301 115.41 euros

Le budget eau et assainissement 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Madame RIGOT rappelle qu'un décret du 27 juin 2017 ouvre une modalité de déroger au principe général de la semaine scolaire organisée sur 9 demi-journées (4 jours ½). Elle précise que SOUANCE-AU-PERCHE est la seule commune du secteur à maintenir 4 jours ½ et également la seule en Eure-et-Loir. Mme RIGOT indique qu'elle a rencontré les différents acteurs concernés (Directeur de l'école, Coordonnateur Enfance Jeunesse de la CDC du Perche, Président du SIRP et Maire de Vichères).

Monsieur MASSOT, Directeur de l'école, a confirmé les avantages des 4 jours ½ pour l'enseignement et l'écoute des enfants.

Les autres intervenants ont exprimé plusieurs contraintes si la semaine à 4 jours ½ était maintenue :

- Difficultés de remplacement des professeurs absents le mercredi, en particulier pour la classe isolée à VICHÈRES
- Probables difficultés pour les enfants de se rendre aux activités sportives ou autres qui seront organisées le mercredi matin.

- Risque de ne pas pouvoir poursuivre le projet de fusion avec un autre Regroupement Pédagogique
- Le coût supplémentaire des transports scolaires pour la CDC du Perche

Mme RIGOT précise que le passage à 4 jours supprimerait le remboursement des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) versé à la CDC du Perche qui s'élève à environ 4 000 € par an.

Mme RIGOT rend compte du Conseil d'Ecole extraordinaire du 12 avril 2021 qui a émis un vote et dont le résultat est le suivant : 3 voix pour le maintien de la semaine à 4 jours ½, 3 contre et 2 abstentions.

Un débat se déroule donc autour de ces questions.

Mme RIGOT, première Adjointe Maire Interim, invite les membres du Conseil Municipal a délibéré en exprimant leur vote qui se traduit par :

- **11 voix pour organiser la semaine scolaire sur 4 jours**
- **2 abstentions : Cécile AUBIN et Serge MORICE**

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017,

Vu le résultat du vote du Conseil d'Ecole,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour la semaine d'enseignement à 4 jours et 2 abstentions, décide

- **D'organiser la semaine d'enseignement à 4 jours dès la rentrée scolaire 2021/2022**
- **De transmettre cette décision finale à la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale (DASEN) et aux différentes instances impliquées (Communauté de Communes du Perche pour le transport scolaire et l'ALSH)**
- **D'informer les familles**

QUESTIONS DIVERSES

- Vente Parcelle bois des Hérissières

M. CHANDAVOINE informe qu'il a fait évaluer la parcelle de bois des Hérissières (C 42) dont la commune est propriétaire. Le prix a été fixé à 2 000 €. M. CHANDAVOINE que M. Guillaume SOULABAILLE se porte acquéreur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre à M. Guillaume SOULABAILLE une parcelle cadastrée C 42 d'une superficie de 6325 m2 au prix de 2000 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal autorise Mme RIGOT, première Adjointe Maire Interim, à signer tout document se rapportant à cette transaction.

- Convention de mise à disposition du plan d'eau

Mme LAURENT présente la version définitive de la convention de mise à disposition du plan d'eau communal (annexe 1) avec les différentes modifications demandées par M. PELLETIER.

Cette convention annule et remplace la précédente qui avait été entérinée par délibération du 10 mars 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme RIGOT, première Adjointe Maire Interim, à signer la convention de mise à disposition du plan d'eau communal (annexe 1) avec M. Stéphane PELLETIER.

- Cheval percheron et Street Art

Le projet Cheval percheron et Street Art a émergé en janvier dernier afin de faire émerger des projets créant des liens entre le Perche et le Street Art. Une présentation des œuvres (2 chevaux percherons) a eu lieu lundi 12 avril dernier à l'espace So'work à Nogent-le-Rotrou. Les participants ont pu découvrir le travail d'Arnaud BOURLIER qui a créé ces chevaux en bois et trois graffeurs nogentais qui ont montré ce qu'ils pouvaient faire. L'idée est que cette création soit placée à l'entrée de chaque ville et village du Perche.

- Visite fleurissement du bourg

M. CHANDAVOINE remercie M. COCHIN et M. FRANCHET de la commune de Nogent-le-Rotrou qui sont venus dispenser leurs conseils et leurs idées en matière de fleurissement. Un inventaire des suspensions et jardinières sera réalisé.

Mme RIGOT lève la séance à 23 heures.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu mercredi 11 mai 2021 à 20 h 30